



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-3216 Acquisition de tracteurs utilitaires avec attachements et accessoires

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 30 octobre 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés le 13 octobre 2025.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 30 octobre 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 29 septembre 2025

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-3274 Service de location, d'installation et de désinstallation de ballons d'étanchéité dans des conduites d'égout pluvial en période d'inondation

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 30 octobre 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés le 13 octobre 2025.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 30 octobre 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 29 septembre 2025

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-3300

Services professionnels d'architectes pour la préparation des plans et devis ainsi que les services durant les travaux de construction d'une nouvelle salle des serveurs au 1333, boulevard Chomedey

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 30 octobre 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés le 13 octobre 2025.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 30 octobre 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 29 septembre 2025

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-3301

Services professionnels d'ingénieurs-conseils en mécanique-électrique-structure-civil pour la préparation des plans et devis ainsi que les services durant les travaux de construction d'une nouvelle salle des serveurs au 1333, boulevard Chomedey

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 30 octobre 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés le 13 octobre 2025.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 30 octobre 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 29 septembre 2025

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le mercredi 15 octobre 2025 à 9 heures en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval;

À cette séance il sera discuté des demandes de dérogation mineure suivantes:

1. Pour la construction d'une habitation multifamiliale sur les lots 1 720 218, 1 720 219 et 1 720 220 (lot projeté 6 648 003) du cadastre du Québec, soit au 533, rue Principale:
 1. 3 balcons faisant saillie d'au plus 1,68 mètre au lieu de 0,65 mètre;
 2. une largeur de bâtiment de 38,63 mètres au lieu d'un maximum de 30 mètres;
 3. une marge avant de 3,70 mètres au lieu de 6 mètres.
2. Pour la construction d'une habitation multifamiliale de 8 étages sur la partie de 1 637 764, 1 637 765, partie de 1 637 766, 1 637 767, partie de 1 637 768, partie de 1 637 769, partie de 1 637 770, partie de 1 637 772, 1 637 773 (lot projeté 6 554 893) du cadastre du Québec, soit sur le boulevard Curé-Labelle:
 1. une hauteur du plancher du rez-de-chaussée de 0,28 mètre, au lieu d'un minimum de 0,6 mètre;
 2. qu'une partie du bâtiment principal soit exemptée de l'application du plan angulaire, et ce, sur une largeur maximale de 20 mètres.
3. Pour la construction d'une habitation sur le lot 1 505 929 du cadastre du Québec, soit au 670, rue Principale:
 1. un escalier menant à un étage supérieur au rez-de-chaussée dans la cour avant;
 2. une marge avant maximale de 12,35 mètres, au lieu d'un maximum de 6 mètres;
 3. un front bâti sur rue de 0 %, au lieu d'un minimum de 50 %;
 4. une largeur de bâtiment maximale de 30,5 mètres, au lieu d'un maximum de 30 mètres;
 5. un plan de façade principale d'une largeur maximale de 21,6 mètres, au lieu d'un maximum de 10 mètres;
 6. un plan de façade aveugle au rez-de-chaussée de la façade principale avant d'une largeur maximale de 21 mètres, au lieu d'un maximum de 3 mètres.
4. Pour la construction d'un bâtiment commercial sur les lots 1 265 732 et 1 265 950 du cadastre du Québec, soit sur le boulevard Dagenais Ouest:
 1. une proportion de 40,5 % du terrain en surface carrossable au lieu d'un maximum de 30 %;
 2. une entrée charretière donnant sur le boulevard Curé-Labelle, alors que cela est prohibé;
 3. aucune distance séparant l'aire de stationnement et la façade principale avant, au lieu d'un minimum de 1,5 mètre.

5. Pour l'immeuble sur le lot 6 483 626 du cadastre du Québec, soit au 2095, 35e Avenue:
 1. une emprise au sol maximale de bâtiment de 31 %, alors qu'un maximum de 30 % est prescrit;
 2. une hauteur maximale de bâtiment principal de 9,53 mètres, alors qu'un maximum de 9 mètres est prescrit;
 3. une hauteur maximale du plancher du rez-de-chaussée de 1,63 mètre, alors qu'un maximum de 1,5 mètre est prescrit;
 4. un alignement du plan de façade comprenant une porte de garage qui excède l'alignement de 1,58 mètre du plan de façade le plus large de la façade principale avant, alors qu'un tel avancement n'est pas autorisé.
6. Proportion minimale de 25 % de la cour avant secondaire en surface végétale, au lieu d'un minimum de 50% pour la construction d'une habitation de 3 logements sur le lot 1 167 864 du cadastre du Québec soit au 24, avenue Labrie.
7. Pour l'immeuble sur le lot 6 483 625 du cadastre du Québec soit au 2091, 35e Avenue:
 1. une emprise au sol maximale de bâtiment de 31 %, alors qu'un maximum de 30 % est prescrit;
 2. une hauteur maximale de bâtiment principal de 9,53 mètres, alors qu'un maximum de 9 mètres est prescrit;
 3. une hauteur maximale du plancher du rez-de-chaussée de 1,63 mètre, alors qu'un maximum de 1,5 mètre est prescrit;
 4. un alignement du plan de façade comprenant une porte de garage qui excède l'alignement de 1,58 mètre du plan de façade le plus large de la façade principale avant, alors qu'un tel avancement n'est pas autorisé.
8. Marge avant maximale de 6 mètres au lieu d'un maximum de 4 mètres pour la construction d'une habitation multifamiliale de 3 étages sur le lot 1 069 682 du cadastre du Québec soit sur la rue Jubinville.

DONNÉ À LAVAL
Ce 29 septembre 2025

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut